

Groupe de travail 3 : Questions sanitaires et de contrôle dans l'UE, règles relatives à la protection des consommateurs Projet de compte-rendu

Mercredi 26 mai 2021
14h00-17h30 CET
Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

Le Président explique que, suite à l'élection de Pierre Commère comme président du Groupe de travail 2, le poste de Vice-président du groupe de travail 3 est vacant. Le Président encourage les membres à postuler pour ce poste.

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (30/03/21): adoptés

Sean O'Donoghue (KFO) demande d'inclure un élément au point Divers de l'ordre du jour, sur les tests de mesure des niveaux de cadmium contenu dans le tourteau exporté en République populaire de Chine.

Pierre Commère (ADEPALE) demande d'inclure un point à l'ordre du jour, au point Divers, sur la modification des niveaux maximum de sulfites du homard norvégien cuit.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) aimerait entendre l'avis des autres membres au sujet des mollusques bivalves vivants contaminés aux PSP destinés à la transformation. Après la transformation, les toxines PSP disparaissent. Néanmoins, cela empêche la flotte de pêcher, car, d'après les normes européennes, les niveaux de PSP sont trop élevés.

Le Président propose d'examiner les sujets demandés à la fin de la réunion. Si le temps ne le permet pas, ils seront traités lors de la prochaine réunion.

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Le Président présente l'état d'avancement des points d'action définis lors de la dernière réunion.

- Allégations volontaires de durabilité des produits de la mer:
 - Le Président et le Secrétariat vont essayer de reformuler la recommandation f)
 - Le Secrétariat enverra la version amendée du projet aux membres
 - Le GT poursuivra l'examen du projet d'avis lors de la prochaine réunion



- Projet amendé envoyé le 6 mai 2021 contenant la recommandation f) modifiée
- Examen du projet d'avis prévu dans le projet d'ordre du jour
- Imitations de produits de la mer d'origine végétale:
 - Le projet d'avis sera envoyé aux membres pour qu'ils puissent faire des commentaires
 - En fonction du niveau de divergence entre les commentaires envoyés, le Président et le Secrétariat détermineront si le projet nécessite des échanges supplémentaires lors de la prochaine réunion ou si les échanges peuvent se poursuivre par écrit
 - Envoi de commentaires: Du 8 au 23 avril 2021
 - Examen du projet d'avis prévu dans le projet d'ordre du jour
 - Le Secrétariat enverra la version amendée du projet aux membres
 - Le GT poursuivra l'examen du projet d'avis lors de la prochaine réunion
 - Projet amendé envoyé le 6 mai 2021 contenant la recommandation f) modifiée
 - Examen du projet d'avis prévu dans le projet d'ordre du jour
- Valeur des produits de la mer en termes de santé et d'environnement
 - Le Groupe de travail attend la liste des recommandations législatives du projet SEAFOODtomorrow
 - Le Secrétariat a envoyé un email aux coordinateurs du projet pour demander des informations actualisées sur la liste
- Dioxines et polychlorobiphényles (PCB) de type dioxine dans l'huile de poisson :
 - Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) va rédiger un projet d'avis en collaboration avec le Président et le Secrétariat
 - Le projet d'avis sera examiné via une procédure écrite
 - Consultation écrite du GT3: du 20 avril au 5 mai 2021
 - Consultation écrite du ComEx: du 6 au 21 mai 2021

Allégations volontaires de durabilité des produits de la mer

- **Examen du projet d'avis**

Le Président commence par l'examen du projet de recommandation f) et demande aux membres s'ils sont d'accord avec la reformulation.

Le Secrétaire général précise que la recommandation f) couvre la durabilité environnementale, alors que la recommandation e) concerne l'importance des trois piliers de la durabilité et la recommandation g) concerne la durabilité socio-économique.

Sean O'Donoghue (KFO) estime que le mot « but » (*purpose* en anglais) est trop vague. Le mot « rôle » pourrait être utilisé à la place. Il doit être clair qu'il s'agit de la durabilité environnementale.



Christine Absil (Good Fish Foundation) explique qu'elle n'est pas satisfaite de la formulation de la version originale, car elle implique que les consommateurs sont induits en erreur et qu'on leur fait croire que la durabilité n'est qu'environnementale. La reformulation reconnaît que la durabilité est aussi sociale et économique. Mais lorsqu'une allégation de durabilité est faite, il suffit d'indiquer au consommateur à quel type de durabilité elle fait référence.

Erin Priddle (MSC) souligne que le concept des trois piliers de la durabilité est intégré dans les politiques publiques. Mme. Priddle suggère de reformuler de la façon suivante: « leur rôle doit être précisé clairement aux consommateurs », étant donné que la phrase précédente l'anticipait déjà, avec la référence aux « piliers de la durabilité ». Certains écolabels envisagent d'inclure des éléments socio-économiques dans leurs certifications. Il faut clarifier le rôle des écolabels auprès des consommateurs.

Emiel Brouckaert (EAPO) suggère de reformuler en disant « il faudrait que cela soit clairement précisé aux consommateurs ».

Le Groupe de travail 3 approuve le projet de recommandation f) qui serait le suivant: « Prendre en considération l'existence légitime et l'évolution future de programmes de certification centrés sur la durabilité environnementale (écolabels). Les consommateurs doivent en être clairement informés ». Le groupe de travail procède à l'examen de la partie centrale du document.

Le Secrétaire général explique que les sections en jaune représentent les avis qui ne font pas encore l'objet d'un consensus. Les différents points de vue ont été identifiés à l'aide du questionnaire. Le but était d'échanger afin de voir si un consensus était envisageable. Autrement, il faudrait identifier les membres qui sont d'accord avec les avis mentionnés dans le texte.

Christine Absil (Good Fish Foundation) suggère de modifier l'ordre des parties du document. Les recommandations devraient apparaître après l'introduction. Il faudrait renommer la partie centrale « conclusions de l'atelier et du questionnaire envoyé aux membres ». Il faudrait mentionner clairement que les différents points de vue n'ont pas été examinés en profondeur. La partie centrale pourrait potentiellement être mise en annexe.

Le Président mentionne la possibilité d'inclure les résultats du questionnaire dans l'Annexe. Le Président souligne aussi que le fait de ne pas avoir de consensus sur le texte de fond ne pose pas de problème.

Sean O'Donoghue (KFO) estime qu'il faudrait commencer par une brève introduction, suivie des recommandations. Il n'est pas nécessaire d'ajouter des annexes. La priorité doit porter sur les recommandations, pas sur le texte qui explique le contexte.



Quentin Marchais (ClientEarth) souligne que les recommandations font l'objet d'un consensus, et que c'est la partie la plus importante pour la Commission. Par conséquent, il faudrait se concentrer sur les recommandations.

Le Secrétaire général suggère de réorganiser le texte, afin que la partie des « recommandations » arrive juste après l'introduction. Le reste du texte apparaîtrait après, éventuellement sous forme d'annexe. Toutefois, le groupe de travail devra tout de même se mettre d'accord pour voir comment les différents points de vue identifiés en jaune pourront être rédigés. Ce texte apporte un raisonnement qui aide à mieux comprendre les recommandations.

Christine Absil (Good Fish Foundation) aimerait savoir si les références à « certains membres » reflètent le point de vue de certains groupes d'intérêt spécifiques parmi les membres.

Le Secrétaire général répond que les avis proviennent de groupes d'intérêts spécifiques. Toutefois, tous les membres n'ont pas répondu au questionnaire. Il est donc important de savoir si les membres qui participent à la réunion sont d'accord avec les avis exprimés dans le texte.

Quentin Marchais (ClientEarth) est d'accord pour dire qu'en effet, certains membres n'ont peut-être pas répondu au questionnaire, mais qu'ils aimeraient tout de même que leur avis soit reflété dans l'avis du MAC. Par conséquent, il serait plus simple d'inclure un point de clarification dans l'avis en expliquant que les points de vue exprimés se basent sur les réponses au questionnaire.

Sean O'Donoghue (KFO) souligne que la priorité doit porter sur les recommandations qui font l'objet d'un consensus, par sur les réponses individuelles à un questionnaire. Il suffit de mentionner, dans l'introduction, qu'un questionnaire a été réalisé au préalable.

Le Président est d'accord avec l'inclusion, dans l'introduction, d'une phrase expliquant que l'avis se base sur un atelier et un questionnaire envoyé aux membres. Le Président n'est pas opposé à la suppression du texte restant, ce qui signifie que le projet d'avis serait uniquement composé d'une introduction et de la partie des recommandations. Le Président suggère d'inclure une note de pied de page expliquant qu'un résumé des réponses au questionnaire peut être fourni sur demande.

Le Groupe de travail 3 convient de la suppression du texte principal, ce qui signifie que le texte final sera composé d'une introduction et des recommandations.

- **Prochaines étapes**

Le Président propose de soumettre le projet d'avis au Comité exécutif pour adoption via procédure écrite.



Imitations de produits de la mer d'origine végétale

- **Examen du projet d'avis**

Le Secrétaire général explique que, dans le projet de texte en cours d'examen, plusieurs amendements avaient été soumis par Eurocommerce, quelques commentaires par d'autres membres et enfin la section finale que les membres doivent encore examiner.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce), en ce qui concerne leur proposition d'effacer le deuxième exemple de la section 2.3, explique que l'exemple n'était pas clairement associé à un manque de clarté pour les consommateurs. Le premier exemple est suffisamment fort, et cette modification permet aussi de raccourcir l'avis.

Pierre Commère (ADEPALE) précise que, dans la section 2.3, il vaudrait mieux parler d'une demande « croissante » des consommateurs.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) suggère une reformulation du paragraphe d'introduction de la section 2.5, afin que le ton soit plus adéquat.

Pierre Commère (ADEPALE) suggère d'insérer du texte afin d'expliquer qu'il faut tenir compte de l'emballage du produit comme un ensemble, et ne pas considérer uniquement certaines parties.

Christine Absil (Good Fish Foundation) précise que le placement du produit dans les supermarchés est aussi important. Il serait par exemple trompeur que les produits d'origine végétale soient disposés dans la zone habituellement réservée aux produits de la mer.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) n'est pas d'accord avec la suggestion de Good Fish Foundation, estimant qu'elle est trop spécifique et pourrait avoir des répercussions sur les pratiques commerciales des détaillants et des grossistes.

Pierre Commère (ADEPALE) est d'accord avec EuroCommerce. Le placement des produits sur les étagères est assez complexe, et ce n'est pas la responsabilité des producteurs. Par conséquent, cela devrait apparaître au même niveau que la question de l'emballage. Il faudrait séparer ces questions-là.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) estime que, pour éviter d'induire les consommateurs en erreur, l'emballage et le placement du produit sont tous les deux importants.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) maintient sa position en référence à la question. Mme. Valeiras propose de soumettre des arguments supplémentaires par écrit après la réunion.



Emiel Brouckaert (EAPO) est d'accord avec l'intervention de FEDEPESCA et est favorable au maintien du texte.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) suggère de parler de « placement et l'affichage dans l'espace de vente », plutôt que d'« étagères », étant donné que les ventes en ligne jouent aussi un rôle.

Christine Absil (Good Fish Foundation) souligne que, pour les consommateurs, il est plus simple de disposer d'une zone dédiée aux produits d'origine végétale, plutôt que d'essayer de les localiser parmi d'autres types de produits.

Le Secrétaire général explique qu'à la section 2.5, le premier exemple avait été suggéré par Paulien Prent (Visfederatie) dans la proposition d'origine. Les deux autres exemples ont été proposés par OPESCAJA.

Christine Absil (Good Fish Foundation) se demande si le premier exemple est pertinent. Le mot « thon » est en effet plus large que « d'origine végétale ». Toutefois, il est clair qu'il s'agit d'un produit d'origine végétale. Le nom de marque « Good Catch » peut porter à confusion, mais cela s'appliquerait également aux produits de l'aquaculture, pas uniquement à ceux d'origine végétale. Le Président fait remarquer que la description de l'image renforce les problèmes mentionnés par Mme. Absil.

Pierre Commère (ADEPALE) est d'accord pour maintenir le premier exemple, car le nom de marque et les plus grands caractères utilisés pour le mot «thon » pourraient induire les consommateurs en erreur.

Aurelio Bilbao (OPESCAJA) est d'accord pour maintenir le premier exemple. Même si l'emballage indique « d'origine végétale », la référence au « thon » reste incluse dans les polices de plus grande taille. Le but de l'emballage est d'induire les consommateurs en erreur.

Le Groupe de travail 3 procède à l'examen de la section 3 « Conclusion et recommandations ».

Pierre Commère (ADEPALE) précise que son association ne soutient pas la solution 2. Pour lui, les produits d'origine végétale ne devraient pas faire référence à des dénominations commerciales ou à l'appellation non protégée « poisson ». C'est aux produits d'origine végétale de trouver leurs propres appellations.

Christine Absil (Good Fish Foundation) souligne que le message principal devrait être d'éviter d'induire les consommateurs en erreur. Par conséquent, l'avis pourrait simplement demander à la Commission de passer en revue les meilleures pratiques existantes, en particulier les lignes directrices allemandes.



Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) est d'accord avec l'intervention précédente. La priorité doit être de demander à la Commission d'adopter des règles et d'examiner attentivement les meilleures pratiques existantes. Ce n'est pas au MAC de dire à la Commission à quoi doivent ressembler précisément les règles d'étiquetage.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) explique que les lignes directrices allemandes sont le fruit d'une vaste consultation auprès des producteurs, des associations de consommateurs, de scientifiques et sociétés de transformation. C'est un bon exemple de bonne pratique. La protection des dénominations commerciales est nécessaire afin d'éviter de tromper les consommateurs, bien qu'il ne soit pas possible de protéger le mot « poisson ».

Guus Pastoor (Visfederatie) estime que le fait de maintenir les différents points de vue sur les possibles solutions d'étiquetage pourrait être utile à la Commission. Il est possible de mentionner des solutions sans pour autant leur attribuer une valeur spécifique.

Pierre Commère (ADEPALE) est d'accord, la liste des différentes options d'étiquetage non classée pourrait être une bonne idée. Le point de vue de l'ADEPALE doit aussi être inclus parmi les options: les produits d'origine végétale ne devrait pas pouvoir utiliser les dénominations commerciales ou l'appellation non protégée « poisson ». C'est aux produits d'origine végétale d'élaborer leurs propres dénominations et identité sans se référer à d'autres produits alimentaires.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) est d'accord, les produits d'origine végétale ne devraient contenir aucune référence aux espèces de produits de la mer, ni à la dénomination « poisson ». Le point de vue précédent se voulait conciliant.

Aurelio Bilbao (OPESCAYA) est d'accord avec l'ADEPALE. Les emballages des produits d'origine végétale ne devraient pas contenir de références aux produits de la mer. Les producteurs de produits d'origine végétale essaient de tirer profit du prestige des produits de la mer pour commercialiser leurs produits. Ils devraient plutôt s'appuyer sur la consommation de fruits et légumes, mais sans induire le consommateur en erreur.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) estime qu'il est inacceptable qu'un produit qui ne contient pas de produits de la mer dans sa composition puisse faire référence à des produits de la mer sur son emballage. Il faudrait que cela soit complètement interdit, car il s'agit de fraude et de tromperie vis-à-vis des consommateurs.

- **Prochaines étapes**

Le Président propose d'envoyer le projet d'avis amendé pour une période de consultation écrite de deux semaines, afin de clarifier entièrement l'Annexe. Une fois qu'un accord aura été trouvé, le document sera soumis au Comité exécutif pour son adoption.



Christine Absil (Good Fish Foundation) indique une préférence pour un avis plus général, au lieu d'insérer des propositions spécifiques sur les règles d'étiquetage.

Le Président explique que les différentes options d'étiquetage seront incluses dans l'Annexe, sans mentionner les avis majoritaires ou minoritaires.

Valeur des produits de la mer en termes de santé et d'environnement

- **Présentation sur la nutrition, par Yobana Bermúdez, CONXEMAR**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Yobana Bermúdez (CONXEMAR) explique que la plupart des pays et des organisations de renom ont la même approche en matière d'alimentation saine. Il y a un consensus sur le fait d'éviter le surpoids, pratiquer une activité physique tous les jours et consommer des aliments sains, y compris du poisson. D'autres recommandations concernent le fait d'éviter le sucre et certains types d'aliments, comme la viande rouge, à consommer avec modération. En Europe, les modes d'alimentation ont évolué et la consommation de produits transformés riches en graisses saturées, sucres libres et sel est élevée. De nombreux adultes ne respectent pas ces orientations alimentaires. Le rôle des gouvernements est de s'assurer que l'environnement quotidien de leurs citoyens favorise des choix sains. Les politiques visant à créer des environnements alimentaires plus sains et plus favorables sont à présent une priorité. Les paramètres alimentaires constituent l'un des principaux facteurs de mortalité en Europe.

La Stratégie De la ferme à la table aborde justement la question des systèmes alimentaires durables de façon globale et reconnaît le lien inextricable qui existe entre des personnes saines, des sociétés saines et une planète saine. C'est l'occasion d'améliorer les modes de vie et la santé des personnes. L'obésité est en augmentation en Europe, et elle contribue à la prévalence de certaines maladies associés au régime alimentaire et induisent d'importants coûts de soins de santé. De façon générale, les régimes alimentaires de l'UE ne respectent pas les recommandations alimentaires nationales. Il convient d'accélérer la production durable de poisson et de fruits de mer.

Le poisson est mentionné dans la liste des aliments sains en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, en Norvège, en Espagne, en Suède et aux États-Unis, et par l'Université d'Harvard et l'OMS. D'après l'EFSA, les produits de la mer constituent une source d'énergie à forte valeur biologique et contribuent à l'apport de nutriments essentiels, comme l'iode, le sélénium, le calcium et les vitamines A et D, dont les bienfaits pour la santé sont bien connus. Les produits de la mer apportent aussi des acides gras polyinsaturés à longue chaîne n-3 et constituent l'une des composantes des modèles de consommation associés à une bonne santé. D'autres références scientifiques démontrent l'importance des produits de la mer pour une nutrition saine.



A l'instar des fruits et des légumes, les produits à base de poisson constituent la base d'un régime alimentaire sain. Le fait de réduire la TVA sur le poisson permettrait d'augmenter sa consommation, de favoriser un régime sain et de réduire les maladies et les coûts associés aux maladies et soins de santé.

- **Présentation sur l'impact environnemental et les bienfaits des produits de la mer, par Jordi Guillen, CCR**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Jordi Guillen (CCR) explique que le Pacte vert pour l'Europe a pour objectif de rendre l'Europe neutre en carbone d'ici 2050, d'en faire une économie à zéro émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements de l'Accord de Paris. La PCP et la Stratégie De la ferme à la table soulignent l'importance d'une pêche durable, en garantissant non seulement la gestion durable des stocks halieutiques sauvages, mais aussi en analysant l'empreinte environnementale des produits à base de poisson.

M. Guillen passe en revue la consommation de carburant du secteur de la pêche de l'UE. Lorsque le prix du carburant diminue, la consommation de carburant ne diminue pas. Lorsque le prix du carburant augmente, la consommation de carburant diminue plus que la moyenne. Il est possible d'évaluer l'empreinte environnementale de la pêche grâce à l'évaluation du cycle de vie (ECV). Cette méthode est utilisée pour évaluer les impacts environnementaux du cycle de vie des produits et des procédés de façon systématique et holistique, de l'extraction des matières premières jusqu'à la gestion des déchets. L'ECV permet d'évaluer une multitude d'impacts environnementaux, en mettant en lumière les éventuels arbitrages et fardeaux entre d'une part, les impacts environnementaux, et d'autre part, les différentes étapes du cycle de vie. L'ECV des émissions de GES des produits de la mer et du poisson varie entre 4,6 et 9 kilos d'équivalent CO2 par kilo de produit. Comparé à d'autres produits, les émissions des produits de la mer sont plus faibles. La plupart des impacts sont générés lors de la production primaire (par ex.: activités de pêche et activités aquacoles).

L'ECV présente quelques lacunes dues au manque de données: il est nécessaire d'inclure davantage de produits, l'origine exacte du poisson, le mélange des différents produits lors de la transformation et l'ancienneté de l'information. L'UE importe environ 70% du poisson consommé. Il sera peut-être difficile de recueillir des données auprès de pays tiers. Les émissions de GES ne sont qu'un des impacts, mais elles sont faciles à mesurer, impartiales, et il est possible de les contrôler dans la durée et de les comparer à d'autres secteurs. Il convient d'inclure d'autres impacts, mais encore faut-il pouvoir les mesurer de façon fiable.

Le CSTEP réalise actuellement des travaux sur l'intégration d'indicateurs supplémentaires visant à mesurer la durabilité des normes de commercialisation dans le cadre du règlement OCM. La Commission planche aussi sur la création de l'indicateur *Consumption Footprint* (empreinte de



consommation), qui est composé d'un ensemble de 16 indicateurs ECV dans le but de quantifier les impacts environnementaux d'un citoyen européen moyen, en se basant sur la consommation de biens dans cinq domaines (alimentation, mobilité, logement, meubles et ustensiles et appareils électroménagers) et un total de 150 produits représentatifs.

Il faut aussi tenir compte des bienfaits des produits de la mer. Le poisson contient bien plus que des protéines. Si l'impact doit être pris en compte, il convient de considérer aussi les bénéfices. Les consommateurs doivent en être informés. En parallèle, un excès d'information peut être déroutant pour les consommateurs. Il est nécessaire d'examiner ce dont les consommateurs ont besoin et le type d'information qu'ils veulent. Si l'impact du poisson est inférieur à celui d'autres produits, c'est une information positive. Il pourrait être utile de comparer des produits nationaux aux produits importés. Il y a aussi la possibilité de développer des produits « à faible impact », comme les algues de faible niveau trophique, par exemple, en vérifiant s'il existe un marché pour ces produits-là.

- **Présentation sur les taux de TVA applicables aux produits de la mer, par Maria Luisa Alvarez, FEDEPESCA**

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) explique que son association a été l'une des premières à demander une diminution du taux de TVA à 4% pour les produits à base de poisson, qui sont actuellement frappés d'un taux à 10% en Espagne. Le régime fiscal espagnol prévoit un taux de TVA de 4% pour les produits dits de première nécessité. La demande émane de producteurs, de transformateurs, d'entreprises de mise en conserve et de détaillants. Cela permettrait d'augmenter la consommation de produits à base de poisson et garantirait ainsi un régime alimentaire sain et abordable aux citoyens espagnols.

La consommation de poisson des foyers espagnols est en constante diminution depuis quelques années. La consommation a diminué de 4,17 kilos par personne au cours des six dernières années. En 2019, sur 22,5 kilos consommés par personne, le poisson frais représentait moins de 10 kilos. La consommation des ménages diminue. Les produits de la mer sont progressivement exclus du régime alimentaire espagnol. Parmi les raisons de cette diminution, il y a la fermeture des poissonneries spécialisées traditionnelles. Depuis 2017, 1/3 des poissonneries traditionnelles ont fermé. Les changements sociaux associés aux nouvelles technologies ont aussi modifié les habitudes de consommation. Le temps alloué à l'achat de produits frais et à la cuisine est à présent utilisé pour d'autres activités, comme l'usage des réseaux sociaux et d'Internet. L'e-commerce se développe et il met davantage l'accent sur les produits transformés.

L'évolution des régimes alimentaires a des répercussions négatives sur la santé, et notamment le surpoids et l'obésité. Cela se traduit par des problèmes de maladies cardiovasculaires. Au sein de la population espagnole, presque 20% des personnes souffrent d'hypertension, 18% d'un taux de cholestérol élevé et 8% de diabète. Les dépenses de santé publique correspondant aux maladies cardiovasculaires ont atteint 7,7 milliards d'euros en 2017. Si l'on prend en compte les autres



problèmes de santé associés à l'alimentation, les dépenses dépassent les 12 milliards d'euros. La diminution du taux de TVA de 10% à 4% représenterait une perte de moins de 500 millions d'euros et permettrait de réduire les dépenses publiques en matière de santé.

Mme. Alvarez souligne qu'il n'est pas acceptable que les taux de TVA appliqués aux produits à base de poisson varient de façon aussi significative au sein de l'UE. Le taux de TVA est de 0% en Irlande et de 21% en Lettonie. Si les gouvernements veulent réellement soutenir les régimes alimentaires sains, durables et abordables, il faut diminuer les taux de TVA. Les politiques fiscales devraient promouvoir la consommation de produits sains et permettre de les proposer à un prix abordable. L'UE a besoin d'une politique commune afin d'encourager des régimes alimentaires plus sains.

- **Échange de vues**

Pierre Commère (ADEPALE), concernant la présentation de CONXEMAR, souligne qu'elle est en lien avec l'avis du MAC sur « l'étiquetage Nutri-score des produits à base de poisson ». Les produits à base de poisson constituent une source importante de protéines et d'oméga 3, EPA et DHA. Souvent, ces systèmes nutritionnels simplifiés ne tiennent pas correctement compte des bienfaits nutritionnels du poisson. Il y a un manque d'alignement entre les recommandations de la santé publique et les systèmes nutritionnels simplifiés.

Le Secrétaire général rappelle que, dans le cadre du Programme de travail de l'année 5, le MAC s'est engagé à produire un avis à l'attention de la Commission sur les bienfaits des produits de la mer en termes de santé et d'environnement. Le but de ce point était de recueillir des idées en s'inspirant des présentations et de l'échange de vues, en particulier les références scientifiques et les recommandations politiques, qui seront utilisées dans le projet d'avis. Le Secrétaire général ajoute que l'on pourrait envisager d'envoyer un questionnaire aux membres afin de recueillir plus de contributions.

Sean O'Donoghue (KFO) rappelle que le groupe de travail 1 examine l'intégration d'une composante « durabilité » dans les normes de commercialisation. M. O'Donoghue encourage les membres à lire le rapport du CSTEP en amont de la prochaine réunion du groupe de travail 1.

Quentin Marchais (ClientEarth) mentionne qu'il existe un très grand nombre d'études scientifiques qui démontrent les bienfaits de la consommation de produits de la mer. Certaines études récentes comparent les recommandations nationales en matière de santé aux recommandations de la Commission. En ce qui concerne la présentation de Mme. Alvarez, il exprime une certaine préoccupation par rapport aux aspects juridiques, les exemptions de TVA pouvant être considérées comme des aides d'État. Concernant la présentation de M. Guillen, M. Marchais aimerait savoir si les



chiffres relatifs aux émissions de chaque produit avaient tenu compte des différents engins de pêche utilisés.

Jordi Guillen (JRC) répond que, pour les produits mentionnés dans la présentation, il s'agissait d'une somme des différents engins utilisés dans le pays consommateur.

Quentin Marchais (ClientEarth) souligne que le type d'engin utilisé a un impact sur les émissions.

Jordi Guillen (JRC) ajoute que l'équipe du CCR analyse actuellement les émissions et l'impact environnemental des différents engins de pêche. Il est nécessaire d'obtenir plus de données détaillées.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) explique que la demande vise à demander une réduction du taux de TVA, pas une exemption. Le taux de 4% s'applique déjà à certains types d'aliments, comme le pain, le lait, le fromage, les œufs, les légumes, les céréales, mais aussi d'autres produits, comme les journaux, les magazines, les livres et les médicaments. C'est un taux destiné aux produits de première nécessité. Il faudrait faire évoluer cette notion de première nécessité vers les produits qui favorisent un régime alimentaire sain. Lorsque l'on parle d'alimentation juste, durable, saine et abordable, il est important de garder à l'esprit que les politiques fiscales nationales et européenne sont justement des outils pour atteindre ces objectifs. Les Nations unies examinent actuellement la possibilité de créer un droit à l'alimentation saine et l'UE a entrepris la Stratégie De la ferme à la table.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) est d'accord avec FEDEPESCA. Les produits de la mer devraient être traités comme des aliments essentiels, afin de promouvoir une alimentation saine. M. Fernandez mentionne sa propre expérience, dans le contexte des Plans de production et de commercialisation, visant à promouvoir le concept de « responsabilité alimentaire », qui signifie que les autorités devraient se préoccuper de promouvoir une alimentation saine pour leurs citoyens. Les produits à base de poisson devraient être identifiés et associés aux marchés locaux, afin que les consommateurs puissent obtenir la garantie que les produits disponibles proviennent d'une flotte locale et qu'ils ont respecté toutes les normes de durabilité. Cette pratique renforce la Stratégie De la ferme à la table. L'expérience de son OPP a débuté l'année dernière et s'étend à présent à d'autres zones rurales à l'intérieur de l'Espagne.

Christine Absil (Good Fish Foundation) est favorable à l'augmentation de la consommation de produits de la mer durables. Toutefois, il est difficile de généraliser par le biais d'un régime fiscal. Certains produits de la mer sont moins sains que d'autres. Aux Pays-Bas, par exemple, le produit de la mer le plus consommé n'est autre que les croquettes de poisson frites, peu recommandées pour



la santé. Lorsque le MAC fait la promotion de produits de la mer, il devrait probablement être plus spécifique.

- **Prochaines étapes**

Le Président propose d'envoyer un questionnaire sur le sujet.

Points divers

Le Président propose de reporter les points Divers demandés à la prochaine réunion.

Résumé des points d'action

- Allégations volontaires de durabilité des produits de la mer:
 - Projet d'avis à soumettre au Comité exécutif pour adoption via procédure écrite
- Imitations de produits de la mer d'origine végétale:
 - Projet d'avis amendé que le groupe de travail examinera via une consultation écrite (2 semaines), afin de dissiper entièrement les doutes au sujet de l'annexe
 - Une fois qu'un accord aura été trouvé lors de la consultation écrite, le document sera soumis au Comité exécutif pour adoption
- Valeur des produits de la mer en termes de santé et d'environnement
 - Le Président et le Secrétariat élaboreront un questionnaire à l'attention des membres, afin de recueillir des contributions pour un avis futur, avant la prochaine réunion
- Points divers:
 - Les sujets demandés seront mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion



Liste des participants

Représentant	Organisation
Anna Boulova	FRUCOM
Aurelio Bilbao	OPESCAYA
Aurora Carbonero de Blas	Espagne
Benoît Thomassen (Président)	FEAP
Carla Valeiras Alvarez	EuroCommerce
Catherine Pons	FEAP
Cécile Fouquet (observatrice)	Secrétariat du Conseil consultatif pour l'aquaculture
Christine Absil	Good Fish Foundation
Daniel Voces	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Elisabetta Maiorano	EuroCommerce
Emiel Brouckaert	AEOP
Erin Priddle	MSC
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Garazi Rodriguez	FEAP
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Gerd Heinen	Commission européenne
Guus Pastoor	Visfederatie
Javier Ojeda	FEAP
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
Jordi Guillen	Commission européenne
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)
José Carlos Escalera	FECOPESCA
Juan Manuel Trujillo	ETF



Représentant	Organisation
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Laura Rull del Águila	Espagne
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Massimo Bellavista	COPA COGECA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Mike Turenhout	Visfederatie
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72
Pablo Iraeta	Espagne
Paloma Colmenarejo	ClientEarth
Patrick Murphy	IS&WFPO
Paulien Prent	Visfederatie
Pedro Luis Casado López	OPP80 Punta Del Moral
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pierre Commère	ADEPALE
Purificación Fernández	OPPC-3
Quentin Marchais	ClientEarth
Rebeca Díez Barca	Conxemar
Roberto Carlos Afonso	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López Garcia	OPP LUGO
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Wouter van Zandbrink	Dutch Mussel Traders Association
Yobana Bermúdez	Conxemar

